



PROGRAMME AUTOCONSOMMATION



Je suis une commune ou un EPCI
qui a un projet d'autoconsommation
(individuelle ou collective)


Je peux
bénéficier d'aides
de l'État
(DETR ou DSIL)

Je n'ai pas pu
bénéficier d'aides
de l'État

Je peux bénéficier de
**30% d'aides complémentaires
du SIEDS dans le cadre d'un
programme spécifique du SIEDS**
sous réserve des critères d'éligibilité
(en cours de finalisation)
ET
sous réserve du respect du minimum
de subvention prévu par
l'article L1111-10 du CGT

Je peux bénéficier de
**30% d'aides complémentaires
du SIEDS dans le cadre d'un
programme spécifique du SIEDS**
sous réserve des critères d'éligibilité
(en cours de finalisation)